

# SYNTHÈSE DES ACTIONS DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU RANCE 2017-2021

## **A. VOLET GOUVERNANCE**

Action A-1 : participer à la réflexion sur la gouvernance de l'UHR Tarn-Dourdou-Rance

## **B. VOLET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

Action B-1 : mettre en œuvre un plan de gestion de la ripisylve

Action B-2 : veille régulière sur le bon fonctionnement des cours d'eau

Action B-3 : mise en place de point d'abreuvement notamment sur l'amont du bassin versant

Action B-4 : surveillance des foyers d'espèces exotiques envahissantes (flore)

Action B-5 : acquisition de connaissance sur les très petits cours d'eau

Action B-6 : cartographie des zones sensibles à l'érosion sur le bassin versant

Action B-7 : opération de plantation de haie sous forme d'appel à projet avec l'association arbres haies et paysages de l'Aveyron

Action B-8 : restauration de zone humide sur la base du volontariat des propriétaires

Action B-9 : création d'aménagements de diversification des écoulements

Action B-10 : initier une opération groupée pour l'abattage de peupliers clones en bord de cours d'eau

Action B-11 : mise en œuvre d'une politique d'intervention vis-à-vis des dégâts liés aux ragondins

Action B-12 : mise en œuvre d'une politique de sensibilisation sur l'arrivée du castor

## **C. VOLET RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU**

Action C-1 : étude de l'impact thermique des seuils sur la température estivale du rance

Action C-2 : étude d'incidence hydraulique sur le ruisseau du mousse pour la renaturation du cours d'eau et la protection des inondations

Action C-3 : étude hydromorphologique sur la chaussée du Cayla (commune de Martrin) et possibilité d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune pour d'éventuels travaux d'arasement

Action C-4 : restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages transversaux en cas d'opportunité

## **D. VOLET ACCOMPAGNER LES RIVERAINS ET LES COLLECTIVITÉS**

Action D-1 : assistance technique auprès des riverains et communes dans les procédures « loi sur l'eau »

Action D-2 : à la demande de communes, de particuliers ou d'associations appuyer techniquement pour la réalisation d'opérations d'entretien ou de nettoyage collectives ou individuelle

Action D-3 : rechercher des pistes de valorisation du bois

## **E. VOLET COMMUNICATION – SENSIBILISATION**

Action E-1 : création d'outils de communication à destination des riverains, des scolaires et du grand public

Action E-2 : organiser une ou plusieurs journée(s) de sensibilisation du grand public

Action E-3 : mise à jour régulière du site internet du syndicat

Action E-4 : participer et mettre en œuvre des chantiers pédagogiques auprès des écoles, collèges, lycée du bassin